

23 DEC. 2019

BUREAU DU SYNDICAT

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°24/2019

Date de la convocation du Comité syndical : treize décembre deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : vingt décembre deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Jean-Louis FRANCES, M. Jean-Pierre JALBERT, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Membres représentés :

Mme. Pierrette BONNET (pouvoir à M. Gérard BONHOMME), Mme. Nathalie FOURNIER (pouvoir à M. Christian SAINT-LEGER), M. Laurent SUAU (pouvoir à Philippe MARTIN)

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marcel MERLE, M. Pierre PLAGNARD, M. Nicolas CHARLES (rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Alexandre IZARD (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-François ALBESPY

OBJET : Réalisation d'un état des lieux des prélèvements agricoles sur la Colagne par un groupe d'étudiants de SupAgro Florac

Vu la disposition Quanti D18 du SAGE Lot amont en faveur de l'optimisation des prélèvements agricoles en gravitaire,

Vu la fiche action B3.2 du projet de Contrat de rivière préconisant un inventaire précis des prélèvements par rase sur la Colagne,

Il est proposé de faire appel à un groupe d'étudiants de SupAgro Florac, dans le cadre d'un projet tutoré, et en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Lozère et l'association COPAGE, pour dresser un état des lieux de l'usage agricole de la ressource en eau sur la Colagne.

La Colagne est dotée d'un comité de soutien des étiages, mis en place par le Syndicat mixte du bassin du Lot, et la gestion de ce soutien depuis la retenue de Charpal est parfois difficile du fait d'un temps de réaction visiblement long du bassin et de la méconnaissance des prélèvements agricoles.

Le travail des étudiants comprendrait a minima, un recensement des prélèvements gravitaires, et éventuellement une note méthodologique en vue d'évaluer globalement les volumes prélevés, les volumes restitués. Des propositions d'optimisation des systèmes peuvent également être émises en vue de fournir un retour auprès des agriculteurs.

Il convient :

- d'autoriser le Président à signer la convention liant le SMLD à l'institut de SupAgro relative à ce projet,
- d'autoriser le défraiement des étudiants pour la réalisation de ce projet, en particulier concernant les déplacements nécessaires.

LE COMITE SYNDICAL,

Paraphe : 77

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention liant le SMLD à l'institut de SupAgro relative à ce projet,
- **AUTORISE** le défraiement des étudiants pour la réalisation de ce projet, en particulier concernant les déplacements nécessaires.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 23 décembre 2019

Le Président,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

23 DEC. 2019

BUREAU DU COURRIER